

CANADA – Les agriculteurs bio déboutés en première instance

Par Christophe NOISETTE

Publié le 13/05/2005

950 agriculteurs bio du Saskatchewan se sont fait débouter de leur class action (plainte collective) engagée en 2003 contre Monsanto et Aventis. Ils souhaitaient obtenir un dédommagement pour la perte du marché du colza biologique certifié suite à la dissémination de colza GM dans l'environnement. Toutefois le tribunal de Saskatoon a jugé l'argument non fondé dans la mesure où des agriculteurs canadiens continuent à produire du bio et trouvent un marché pour les vendre.

Adresse de cet article : [https://infogm.org/article_journal/canada-les-agriculteurs-bio-debutes-en-premiere-instance/](https://infogm.org/article_journal/canada-les-agriculteurs-bio-deboutes-en-premiere-instance/)